

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2024, la Ville de Waterloo a adopté le règlement 24-952 – Programme municipal d’aide financière complémentaire aux programmes AccèsLogis et logement abordable de la société d’habitation du Québec.

Que ce règlement soit présentement déposé au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :30 le vendredi.

Que ledit règlement entre en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 11 décembre 2024

Louis Verhoef
Directeur général et greffier